

Madame, Monsieur

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour la publication de vos formalités.

Vous trouverez ci-dessous l'attestation de parution.

Nous restons à votre disposition au 05 56 44 72 24



**COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR
AVIS D'OUVERTURE
DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 22 Avril 2025, M. le Maire de la commune de SAINT-SAUVEUR a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le dossier d'élaboration du PLU de SAINT-SAUVEUR. Ce PLU a fait l'objet d'une évaluation et d'un avis de l'autorité environnementale.

A cet effet, Monsieur Lawrence BULGHERESI-DESCUILHES, Directeur de promotion immobilière retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de BORDEAUX comme commissaire enquêteur et Monsieur Walter ACCHIARDI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en Mairie du 12 Mai 2025 (9h30) au 11 Juin 2025 (16h00) aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 ou sur RDV (tél. 05.56.59.57.13) pour une consultation du dossier les après-midis ou le mercredi.

Le dossier pourra être consulté sur support papier et sur le site internet de la mairie suivant : www.saint-sauveur-medoc.com

Un avis de l'autorité environnementale a été formulé et accompagne le dossier. Il est également consultable sur le site internet de la Mrae à l'adresse suivante : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- Lundi 12 mai de 09 h 30 à 13h30
- Mercredi 21 mai de 09h30 à 13h30
- Mercredi 28 mai de 09h30 à 13h30
- Mercredi 11 juin de 12h00 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou transmises par voie postale à l'adresse : Mairie 1, Place du 19 mars 1962 - 33250 SAINT-SAUVEUR, ou par voie électronique à l'adresse mail de la commune: saint-sauveur-medoc@orange.fr

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le projet d'élaboration du PLU arrêté, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et pendant un an, ainsi que sur le site internet suivant : www.saint-sauveur-medoc.com

Le Maire, Serge Raynaud



ALC REGIE
6 Rue Pierre et Marie Curie
CS 42110
33525 BRUGES Cedex
Tél : 05.56.44.72.24

Sous réserve d'incident technique / conformité juridique,
le Président